Forhom

Formation INTRA
>Finances

LE CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DE LA LOI DE FINANCES ET L'ÉLABORATION DU PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT

Dates et durée à convenir

Lieu à convenir

Contactez nous pour obtenir un devis personnalisé

OBJECTIFS

- Comprendre le cadre juridique et comptable de la loi de finances.
- Maîtriser la démarche d'un contrôle efficace de l'exécution de la loi de finances.
- Maîtriser l'élaboration d'un projet de loi de règlement.

LES + DE VOTRE FORMATION

- Formation pratique et adaptée au contexte spécifique de votre institution.

PUBLIC CONCERNÉ

Cadres du Ministères de l'Économie et des Finances ; Cadres financiers de Ministères sectoriels ; Inspecteurs Généraux des Finances ; Magistrats et vérificateurs de la Cour des Comptes; Parlementaires.

BON À SAVOIR

Exemple de programme réalisable en 5 jours

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

Module 1

Le contrôle de l'exécution de la loi des finances

- Le cadre juridique de la loi de finances : la loi organique du budget et les lois de finances, les principes régissant la préparation et l'exécution du budget de l'Etat, la LOLF en France et la réforme des finances publiques.
- Le cadre comptable de la loi de finances : le système d'information comptable des finances publiques, les règles régissant la comptabilité publique et les comptes de gestion, les états financiers de l'Etat.
- Les différents types de contrôle : le contrôle a priori, le contrôle concomitant, le contrôle a posteriori, le contrôle des ordonnateurs, le contrôle des comptables publics.
- La démarche du contrôle a posteriori et le rôle de la Cour des comptes : le contrôle juridictionnel, le contrôle administratif, le contrôle financier, le contrôle de conformité, le contrôle de performance.
- Les rapports annuels de performance et les écarts avec les prévisions des loi de finances.

@ présentiel ou @learning

Module 2

L'élaboration du projet de loi de règlement

- La préparation du projet de loi de règlement :
- la détermination de la situation des recettes et des dépenses budgétaires,
- l'analyse de l'évolution de la dette publique.
- la détermination du montant définitif des crédits ouverts et des dépenses constatées,
- le tableau des emplois et ressources,
- La déclaration générale de conformité : les comptes concernés par la déclaration, la nature et l'étendue de la déclaration, le rôle du Ministère des finances et de la Cour des comptes.
- La certification des états financiers de l'Etat.
- L'impact des directives de l'UEMOA sur le rôle des Institutions Supérieures de Contrôle.

@ présentiel ou @learning

Pré-requis : Avoir occupé ou occuper un poste en lien avec le thème de la formation